

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

LEGISLATION ET DROIT COMMERCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 713302U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme de la Commission de concertation

LEGISLATION ET DROIT COMMERCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser la législation relative aux commerçants, à leurs obligations, aux actes de commerce et au fonds de commerce ;
- ◆ de s'approprier les bases légales relatives aux moyens de paiement spécifiques ;
- ◆ d'analyser et de résoudre des problèmes juridiques relatifs aux pratiques de commerce et à la protection du consommateur ;
- ◆ de caractériser les sûretés spécifiques en matière commerciale ;
- ◆ d'analyser des contrats commerciaux, y compris le bail commercial ;
- ◆ de mettre en œuvre les mécanismes juridiques du concordat et de la faillite ;
- ◆ de se référer au droit civil dans la prévention et la résolution de conflits relevant du droit commercial et, en particulier, en ce qui concerne le droit de la preuve ;
- ◆ d'analyser les décisions de jurisprudences relatives à ces matières ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

A partir d'une situation caractérisée par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

- ◆ identifier de façon autonome un objectif de recherche ;
- ◆ effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;
- ◆ trier et sélectionner les informations juridiques pertinentes ;
- ◆ en donner une synthèse pragmatique, propre à la prévention ou à la résolution de la problématique ;
- ◆ présenter un fonds documentaire juridique de base ;
- ◆ décrire les outils nécessaires au développement et à l'actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF **713203U32D1** « Droit civil : les biens et les obligations » et **713001U32D1** « Recherche, traitement et validation de l'information juridique » classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit commercial	CT	B	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations illustrant divers statuts et opérations mettant en jeu des problématiques relevant du champ d'application du droit commercial, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier le champ d'application du droit commercial, ses sources, ses liens avec le droit civil, la compétence des tribunaux de commerce ;
- ◆ de maîtriser les principes fondamentaux du Code de commerce, qui concernent notamment :
 - ◆ la qualité de commerçant,
 - ◆ les actes commerciaux,
 - ◆ les obligations propres au commerçant,
 - ◆ la nature juridique du fonds de commerce, ses éléments constitutifs, les opérations y relatives,
 - ◆ les modes de preuve en matière commerciale ;
- ◆ de préciser et d'appliquer les règles d'utilisation des moyens de paiement spécifiques dont le fond et la forme sont régis par la loi : chèques, lettres de change, billets à ordre ;
- ◆ d'analyser la législation relative aux pratiques de commerce et à la protection du consommateur, et de l'appliquer en vue de prévenir et résoudre les conflits en matière de :
 - ◆ concurrence déloyale,
 - ◆ contrefaçon,
 - ◆ nom commercial, logo, marque,

- ◆ offre conjointe,
- ◆ publicité mensongère,
- ◆ clauses contractuelles abusives ;
- ◆ de caractériser les sûretés spécifiques en matière commerciale : gage commercial, gage sur fonds de commerce, warrants ;
- ◆ d'analyser des contrats commerciaux types, de les conformer à la situation, et d'en mesurer les conséquences pour les parties, notamment le bail commercial, les contrats de transport, d'intermédiaires commerciaux (commission, courtage, concession, franchise), les ventes réglementées ;
- ◆ de mettre en oeuvre la législation et d'appliquer les procédures relatives au concordat judiciaire et à la faillite ;
- ◆ d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à diverses situations et opérations relevant du champ d'application du droit commercial, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de caractériser au moins deux principes fondamentaux du code de commerce (qualité et obligations du commerçant, actes commerciaux, éléments constitutifs d'un fonds de commerce et opérations y relatives, utilisation de moyens de paiement spécifiques) ;
- ◆ d'analyser et résoudre un litige relevant de la loi sur les pratiques du commerce et la protection du consommateur ;
- ◆ d'explicitier des clauses d'un contrat commercial usuel et leurs conséquences pour les parties ;
- ◆ de mettre en oeuvre les procédures adéquates en cas de concordat judiciaire ou de faillite en veillant particulièrement à préserver les intérêts des parties.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence entre la démarche et la situation traitée,
- ◆ le recours judicieux aux textes légaux et réglementaires,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques,
- ◆ le niveau de sens critique,
- ◆ la qualité de la restitution de l'information analysée.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.